

Les interfaces avec l'employeur

Des données au faite de l'actualité

Les institutions de prévoyance opèrent diverses interfaces dont celle avec l'employeur où les échanges sont particulièrement intenses. Si cette interface est automatisée, certaines affaires courantes pourront être liquidées sans l'intervention d'un responsable administratif. Les solutions basées sur un portail Web avec accès direct des assurés constituent également une option.

Une institution de prévoyance opère des interfaces avec les assurés, les bénéficiaires de rentes, les organes de contrôle (experts, organe de révision, autorités de surveillance) et avec l'employeur. L'employeur gère les coordonnées de ses collaborateurs, généralement par voie électronique dans son système des RH. Pour un fournisseur de logiciel dédié aux institutions de prévoyance, des aspects tels que le trafic des données, ainsi que la forme et la fréquence des données à transporter par le biais des diverses interfaces sont des repères importants.

L'interface avec l'employeur revêt évidemment une importance primordiale, d'autres qui n'interviennent qu'une à deux fois par an seront plutôt secondaires. L'article Schmid/Castignone de la page 4 fournit une description générale des interfaces tandis que dans le présent article, les auteurs s'intéressent aux aspects particuliers de l'interface avec l'employeur.

Les interfaces entre systèmes de gestion des RH et des CP sont courantes

Depuis quelques années, le papier cède peu à peu la place à l'échange automatique de données dans l'interface avec l'employeur.

Les systèmes logiciels modernes sont aujourd'hui parfaitement capables de repérer et d'exécuter les mutations automatiquement en se basant sur l'effectif d'assurés actuellement présent dans le sys-

tème de gestion de la caisse de pensions et le comparant à une liste actualisée des effectifs fournie par l'employeur. Les contrôles de plausibilité qui sont également exécutés automatiquement réduisent considérablement les opérations et les contrôles manuels que doivent effectuer les administrateurs. Les opérations commerciales suivantes se déroulent par cette voie:

- entrée
- départ (sortie, retraite)
- retour
- modifications du salaire et du taux d'occupation
- mutation de données de base (nom, prénom, état civil, adresse, etc.)

Sont exceptées de ce processus les opérations commerciales plus complexes telles que la mise à l'invalidité, le retrait d'un capital au titre d'encouragement à la propriété du logement, le versement de tout ou partie du capital lors du départ à la retraite, les rachats et la retraite.

Simplification des procédures administratives

Concrètement, cela signifie que le système des RH fournit périodiquement au système d'administration de la caisse de pensions toutes les données nécessaires pour administrer les assurés. Dans cette livraison sont comprises toutes les coordonnées de base, y compris le salaire, le taux d'occupation, l'adresse, etc. Lors de

la saisie des nouvelles données, les deux sets de données sont comparés et les mutations auxquelles il faut procéder dans le système d'administration de la caisse de pensions sont automatiquement repérées. Les opérations commerciales correctes sont générées et exécutées automatiquement elles aussi. Tout cela n'est possible que grâce à une hiérarchisation des systèmes. Le système des RH est en quelque sorte le système maître. Cela signifie que les mutations sont saisies exclusivement par le système des RH et qu'elles seront intégrées dans le système d'administration de la caisse de pensions via l'interface lors de la prochaine livraison de données.

En bref

- > La mise en relation des systèmes RH et CP par une interface économise beaucoup de travail manuel
- > Si les adresses actuelles sont également transmises, les fondations collectives peuvent envoyer directement les certificats d'assurance aux assurés

Dans le système d'administration de la caisse de pensions, on ne procède (normalement) à aucune mutation ou modification manuelle. Les seules interventions manuelles encore nécessaires interviennent lorsqu'une constellation de données n'est pas claire ou qu'une erreur est signalée.

Les nouvelles cotisations à la caisse de pensions ou les corrections de cotisations résultant des mutations traitées sont retournées au système des RH qui les saisit. Les doublons et les sources d'erreurs à la saisie des mutations disparaissent ainsi presque complètement. L'interface automatisée réduit le travail de saisie et le temps de transit et améliore de manière significative la qualité des données dans le système de la caisse de pensions. L'administration a moins de travaux de routine à accomplir et peut consacrer plus de temps à l'encadrement et au conseil des destinataires.

Un portail Web pour les assurés des caisses de pensions

En plus ou en alternative, il est possible, via une interface sur internet, d'amé-

nager la possibilité pour les employeurs et les assurés de contacter directement le système d'administration de la caisse de pensions. Les portails Web sont aujourd'hui équipés en série de fonctionnalités de libre-service en ligne (OSS) pour répondre à ces besoins.

L'employeur et les assurés ont accès aux prestations de la caisse de pensions, étant entendu que les mesures nécessaires sont prises pour assurer la protection des données. Les fonctionnalités OSS permettent ou facilitent l'interaction avec le client parce qu'elles sont indépendantes du lieu et du temps. Les processus commerciaux sont déclenchés par l'employeur lui-même et les informations y liées entrées directement. Là encore, on évite donc les redondances dans la saisie des données et les erreurs de saisie diminuent.

L'employeur peut accéder directement aux fonctionnalités suivantes:

- entrées et sorties
- adaptation des coordonnées personnelles et mutations d'adresses

- adaptation du salaire et du taux d'occupation sous forme d'avis individuel, mais aussi sous forme d'opération commerciale massive
- impression de listes

Les assurés peuvent vérifier eux-mêmes les répercussions de leurs décisions sur les prestations de prévoyance avant d'en discuter avec le service du personnel ou la caisse de pensions. En générale, ce sont les options suivantes qui les intéressent:

- Simulation de modifications du salaire suite à un changement du taux d'occupation, rachats, retrait d'un capital au titre d'encouragement de la propriété du logement et/ou retraite ou retraite anticipée, impression de documents individuels et de calculs de simulations.

Les évolutions dans la protection des données font avancer l'automatisation des interfaces

Jusqu'à une date récente, il était coutume, surtout dans les fondations collectives, d'envoyer les certificats d'assurance

de la fondation à l'employeur et non à l'assuré individuel, et ce généralement dans des enveloppes non scellées. Sur intervention du protecteur fédéral des données auprès du tribunal administratif fédéral, cette pratique doit être modifiée. Dorénavant, les certificats d'assurance individuels devront au moins être envoyés à l'employeur sous enveloppe scellée, le mieux étant cependant d'envoyer les documents directement aux assurés (par courrier postal ou électronique).

Il est recommandé d'introduire une interface automatisée à cet effet. Elle transmet l'adresse de l'assuré du système des RH à la caisse de pensions qui peut ensuite envoyer directement les certificats aux assurés.

Le marché propose déjà des solutions modernes d'administration de la caisse de pensions qui sont capables de répondre à cette exigence du protecteur des données sans surcroît de travail. ■

Roland Schmid
Daniel Castignone

Setzen Sie mit Ihrem Marketingbudget auf Effizienz und Effektivität!

Die Schweizer Personalvorsorge ist die klar bestetablierte Zeitschrift bei den Vertretern der 2. Säule. Und damit die beste Kommunikationsplattform für Dienstleister im Bereich des institutionellen Asset Managements.

In der ganzen Schweiz – seit 25 Jahren.

Unser Verkaufsteam berät Sie gerne:



www.schweizerpersonalvorsorge.ch
Telefon +41 (0)41 317 07 07



Bruno Durrer
bd@vps.ch



Markus Jörin
mj@vps.ch



Miriam Sauser
ms@vps.ch